

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 (Nouvelle lecture) - (n° 4100)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 94

présenté par

M. Eckert, M. Emmanuelli, M. Muet, M. Sapin, M. Cahuzac, Mme Filippetti, M. Goua,
M. Baert, M. Bartolone, M. Rodet, M. Launay, M. Carcenac, M. Jean-Louis Dumont,
M. Balligand, M. Bourguignon, M. Nayrou, M. Bapt, M. Lurel, M. Claeys, M. Idiart,
M. Habib, M. Moscovici, M. Vergnier, M. Lemasle, Mme Girardin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement n° 19 de la commission des finances

à l'ARTICLE 11

I. – Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« F. – Les services de transports scolaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à maintenir à 5,5 % la TVA sur les services de transports scolaires. En effet cette hausse engendre un surcoût important pour les collectivités territoriales qui connaissent déjà suffisamment de difficultés financières du fait des transferts de compétences non compensés et des baisses de dotations par l'Etat.